

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DU DIRECTEUR
DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX (PUB)
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'Education,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

Vu les statuts en vigueur des Presses Universités de Bordeaux (PUB) service commun de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2022/34 du 13 juillet 2022 relative à la désignation de M. Eric Suire aux fonctions de directeur des Presses Universités de Bordeaux (PUB),

ARRÊTE

Article 1:

Monsieur Eric SUIRE, enseignant-chercheur, est nommé à compter du 01/09/2022 - pour une durée de quatre ans renouvelable - directeur des Presses Universitaires de Bordeaux (PUB) de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 15 juillet 2022.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.



Publié le :

31 AOUT 2022

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le :

20 JUL. 2022